



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

16 janvier 2014

Prix Famille+

Troisième édition du prix des entreprises favorables à la famille

(IVS).- Avec cette troisième édition du Prix Famille+, le Secrétariat à l'égalité et à la famille souhaite récompenser deux entreprises et une administration publique du canton ayant mis en place des mesures de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Les participants peuvent déposer leur dossier jusqu'au 31 mars, la remise du prix se déroulera cet automne lors de la Foire du Valais.

Plusieurs études ont montré qu'une bonne conciliation travail - famille s'avère avantageuse non seulement pour les collaborateurs et collaboratrices, mais également pour les entreprises elles-mêmes. En effet, les employé.e.s sont plus motivé.e.s, moins souvent absent.e.s, plus fidèles et ont une meilleure productivité. La conciliation peut donc être perçue comme un nouveau style de management.

Après deux éditions fructueuses ayant récompensé cinq entreprises du canton, le Secrétariat à l'égalité et à la famille lance la troisième édition du **Prix Famille+**, en collaboration avec Business Valais, l'Union des industriels valaisans, l'Union des arts et métiers et la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie.

Pour cette édition, les catégories ont été quelque peu remaniées mais le prix s'adresse toujours aux entreprises et aux administrations publiques valaisannes. La participation est désormais possible sans limite supérieure du nombre d'employé.e.s. Peuvent participer les entreprises privées actives en Valais employant de 10 à 49 personnes (catégorie 1), les entreprises privées actives en Valais employant 50 personnes et plus (catégorie 2) et les administrations communales et institutions de droit public (catégorie 3).

Pour participer les entreprises doivent remplir le questionnaire téléchargeable sous www.vs.ch/famille et le renvoyer avec les documents utiles avant le 31 mars 2014 au Secrétariat à l'égalité et à la famille. Les dossiers seront alors examinés par un jury d'expert présidé par Viola Amherd, conseillère nationale.

La cérémonie officielle de remise du **Prix Famille+** se tiendra cet automne à la Foire du Valais. Cette année, les trois entreprises lauréates se verront décerner un publiportage de 2 à 3 minutes présentant l'entreprise et ses mesures en matière de conciliation entre vies familiale et professionnelle.

Annexes : dépliant + questionnaire + règlement

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Nicole Langenegger Roux, responsable du Secrétariat à l'égalité et à la famille ou Ursula Stuedi, collaboratrice de langue allemande, au 027 606 21 20

